

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015

* * * * *

Président Mr MARANDET Cyrille, Le Maire

Présents Mr MARANDET Cyrille, Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme CABOCHE Martine, Mr LAMBERTS Lucien, Mr VIGNEUX Denis, Mr KUSNIK Jean-François, Mr ACOULON Dominique, Mme GATINEAU Sandrine, Mr DUVAL Eddy

Absent(s) représenté(s) Mr DAM Franck donne pouvoir à Mr LAMBERTS Lucien

Absent(s) : Mme MENOT Edith

Secrétaire de séance Mme CABOCHE

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24/07/2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

2° DELIBERATION NON VALEUR

- La somme de 7.988.84 € due par un ancien locataire des maisons de la commune, rue de la landrelle depuis 2013.

Le Conseil Municipal décide d'émettre le mandat pour effacer cette dette.

- La Somme de 4.14 due par Mr HEUDRON en paiement de documents que nous avons photocopié pour lui

Le conseil Municipal décide d'émettre le mandat pour effacer cette dette.

Mr le maire nous informe que dorénavant, Mr HEUDRON aura le droit de consulter les documents en Mairie mais n'aura plus la possibilité d'en avoir des photocopies faites en Mairie

3° DECISION MODIFICATIVE

Chapitre 016 – compte 165 + 1400,00 € - dépense d'investissement

Chapitre 024 – + 300,00 € - Recette de fonctionnement

Chapitre 021 - + 1100,00 € - Recette de fonctionnement

Chapitre 023 - +1100,00 €

Chapitre 67 – compte 678 - + 1100,00€

4° DELIBERATION SUBVENTION

Chaque demande doit être nominative avec l'intitulé exact

Autos tamponneuses – Mr ROUTIER Daniel - 600 €

Manège/Tir/Canards – Mr GOT Mario – 300€

Jetons – Mme DEHODENCQ Mauricette – 200 €

5° DELIBERATION SUBVENTION

Chaque demande doit être nominative avec l'intitulé exact

Autos tamponneuses – Mr ROUTIER Daniel - 600 €

Manège/Tir/Canards – Mr GOT Mario – 300€

Jetons – Mme DEHODENCQ Mauricette – 200 €

5° DELIBERATION SE60

Pour l'extension basse tension aérien Rue du Chauffour – poteau à rajouter tout au bout de la rue du Chauffour

- Vu la nécessité de procéder à l'Extension du réseau d'électricité pour la 4, rue du Chauffour
- Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 28 août 2015 s'élevant à la somme de 4.546.88 €uros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 3.836.43 €uros (sans subvention) ou 2.301,86 (avec subvention)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de Extension du réseau électrique 4, rue du Chauffour en technique aérien
- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Inscrit** les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2015, en section investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint
- **Prend** Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **Prend** acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

6° QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport d'activité du SMAS (Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons)
- Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Sablons

Le Conseil Municipal approuve les deux rapports à l'unanimité et décide de les mettre sur le site de la commune.

- Demande de devis pour la mare
Maillard paysages nous a envoyé un devis pour un montant TTC de 22.902 € que Mr LAMBERTS nous explique
Le conseil Municipal décide de faire faire des devis concurrents mais pas avant 2016

- Madame CABOCHE nous informe qu'elle a lancé et reçu des propositions pour le futur spectacle de Noël prévu le 13/12/2015 et demande à Mme GATINEAU et Mr ACOULON de bien vouloir essayer de l'aider à faire un choix parmi les nombreuses propositions.
- Mr ACOULON voudrait savoir si tous les cailloux ont été utilisés pour refaire les chemins. Oui effectivement.
- Mr ACOULON fait savoir que des déchets sont encore présents au bois de Ribouville.
- Mr MARANDET demande que chaque personne qui pourrait voir un véhicule suspect déverser des gravats dans un chemin ou un bois de la commune appelle la gendarmerie ou lui-même au plus vite sans toutefois intervenir

Fait 07/09/2014

Séance levée à 21H30

**Le Maire
C.MARANDET**